

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

EXRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Séance du 4 février 2019

Le lundi 4 février 2019 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Date de la convocation
29 janvier 2019

Date d'affichage
11 février 2019

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON représenté par Jean-Michel CHAGNON, Rodrigue ROUBY représenté par Jocelyne CASTON.

Etaient absent(e)s : Didier CHALAS, Marlène DEFROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Monique SEGUIN-MANCHON.

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

ELECTRIFICATION RURALE :

Raccordement individuel au forfait (Dossier n° 260060057AER – M. Thomas GRANGE)

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Monsieur Grange, située Quartier Mouret, à partir du poste Tuilliere.

Dépense prévisionnelle HT :49 171,89 €

Dont frais de gestion : 2 341,52 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED :45 841,35 €

Participation communale :3 330,54 €

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

D'APPROUVER le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus détaillé (la participation communale finale sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation). Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus,

DE FINANCER la part communale en inscrivant les crédits au budget communal,

DE S'ENGAGER à verser sa participation dès réception du titre de recette,

D'AUTORISER M. Le Maire, ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,
Gérard CROZIER